



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CAEN du 27 Juin 2018

Préparation de la rentrée 2018

PROJET DE REPARTITION DES MOYENS d'ENSEIGNEMENT Programme 141

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de 25 emplois d'enseignement supplémentaires.

La répartition des moyens proposée prend en compte :

- les évolutions démographiques attendues, notamment sur le niveau collège
- le financement de mesures liées à l'évolution de l'offre de formations
- le maintien d'une marge complémentaire pour accompagner les collèges, lycées professionnels et lycées généraux et techniques les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire
- la régularisation des modalités de financement des pondérations en lycées, conformément aux dispositions du décret n°2014-941 du 20 août 2014 (plafonnement à hauteur maximale d'une heure par enseignant)

Synthèse des mesures proposées

	ETP (en heures poste)
Collèges et SEGPA	+ 81
LEGT	- 41
LP	- 18
ULIS	+ 3
TOTAL	+ 25



Répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement

I - COLLEGES :

La répartition des moyens pour la rentrée 2018 a été élaborée conformément au décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège et à l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Pour la rentrée 2018, les effectifs prévisionnels dans les collèges (hors SEGPA) sont en hausse de +1694 élèves par rapport au constat d'effectifs de la rentrée 2017.

Pour la rentrée 2018, il est proposé d'attribuer 81 ETP supplémentaires afin d'accompagner la progression démographique et de maintenir un volume d'heures pour accompagner les collèges au titre de la difficulté sociale et scolaire.

La répartition de l'équivalent de 81 ETP supplémentaires permet de maintenir le ratio H/E académique

Prévisions 2018	Evolutions effectifs (constat 17 à prévisions18)	Variation d'emplois 2017 à 2018	H/E projeté 2018	Ecart H/E constaté
Académie	106 407	+ 1694	81	1,16

II - LYCEES GENERAUX et TECHNOLOGIQUES (prébac et postbac) :

La répartition des dotations entre les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels a été élaborée selon la méthode d'allocation des moyens définie depuis la rentrée 2015. Cette répartition s'est opérée en tenant compte de trois éléments structurants :

- la révision des modalités de financement des pondérations sur le niveau LGT (- 43 ETP) ;
- les évolutions de structures liées aux évolutions démographiques ;
- l'évolution de l'offre de formation.

Pour la rentrée 2018, il est proposé un retrait de l'équivalent de **41 ETP** en aux lycées généraux et technologiques prenant en compte une stagnation démographique et l'évolution de l'offre de formation en BTS, tout en préservant le ratio H/E (très légère baisse de -0.01).

Par ailleurs, un volume horaire complémentaire est maintenu dans les DGH pour accompagner les LGT les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.

	Prévisions 2018	Evolutions effectifs (constat 17 prévisions 18)	Variation d'emplois 2017 à 2018	H/E projeté 2018	Ecart H/E constaté
Pré-Bac+Post-bac	62630	- 295	- 41	1,31	-0.01



III - LYCEES PROFESSIONNELS :

Il est prévu de retirer l'équivalent de **18 ETP** pour le niveau des lycées professionnels.

La dotation proposée tient compte tout à la fois de la baisse de la démographie et de l'évolution de l'offre de formations professionnelles.

Comme pour les LGT, un volume horaire complémentaire est attribué aux lycées professionnels pour tenir compte des difficultés sociales. Sa ventilation a été élaborée dans un souci d'une attribution équitable et objectivée en fonction du niveau de difficulté de la population accueillie, pour 18 SEP/ LP aux difficultés les plus marquées.

Le H/E est en très légère amélioration (+0.01).

	Prévisions 2018	Evolutions effectifs (constat 17 à prévisions18)	Variation d'emplois 2017 à 2018	H/E projeté 2018	Ecart H/E constaté
Lycées professionnels	21761	-117	- 18	2,08	+0.01

IV - MESURES DIVERSES :

Il est proposé l'extension des capacités d'accueil en ULIS dans les collèges et LP à hauteur de **3 ETP**, répartis dans chacun des départements du Gard, de l'Hérault et des P.O.